



Le 10 mai 2021

## BIO ÉQUITABLE EN FRANCE : LE LABEL POUR SOUTENIR UN AUTRE MODÈLE AGRICOLE

Il y a un an, le 12 mai 2020, 55 groupements de producteurs et entreprises de la bio ont créé une association pour développer le label [BIO ÉQUITABLE EN FRANCE](#) et construire, avec les consommateurs, un nouveau modèle économique vertueux.

Un an après, fort de ses 80 chaînes labellisées, le label favorise une agriculture paysanne et vivante dont les produits sont origine France et issus de relations commerciales durables. Cette démarche équitable assure une stabilisation des revenus des producteurs et permet aux entreprises de se différencier avec des partenariats responsables.  
**Un gage de confiance pour tou.te.s !**

### UN NOUVEAU MODÈLE POUR UNE AGRICULTURE SOCIALE, VERTUEUSE, ET COHÉRENTE

#### Un label qui cible les fermes familiales organisées en groupement autonome...

Des critères encadrent précisément la taille des exploitations pour soutenir des fermes nombreuses sur le territoire, génératrices d'emploi et facilement transmissibles aux jeunes agriculteurs. Le référentiel mise sur des groupements de producteurs qui portent les valeurs de gouvernance démocratique et de fonctionnement collectif.

#### ... qui accompagne une transition agroécologique de nos territoires

Les fermes doivent être certifiées bio, mais elles doivent également mettre en œuvre des pratiques agroécologiques, qui font partie intégrante des changements de mode de production soutenus par le référentiel BIO ÉQUITABLE EN FRANCE.

#### ... qui garantit des prix équitables, définis par les producteurs et un contrôle annuel.

Chaque groupement de producteurs établit son prix selon :

- Les coûts de production agricoles (intégrant les aléas climatiques)
- La rémunération des producteurs
- Une marge permettant aux groupements de producteurs de couvrir leur fonctionnement et de réaliser les investissements nécessaires à l'amélioration de l'efficacité de leur outil de production.

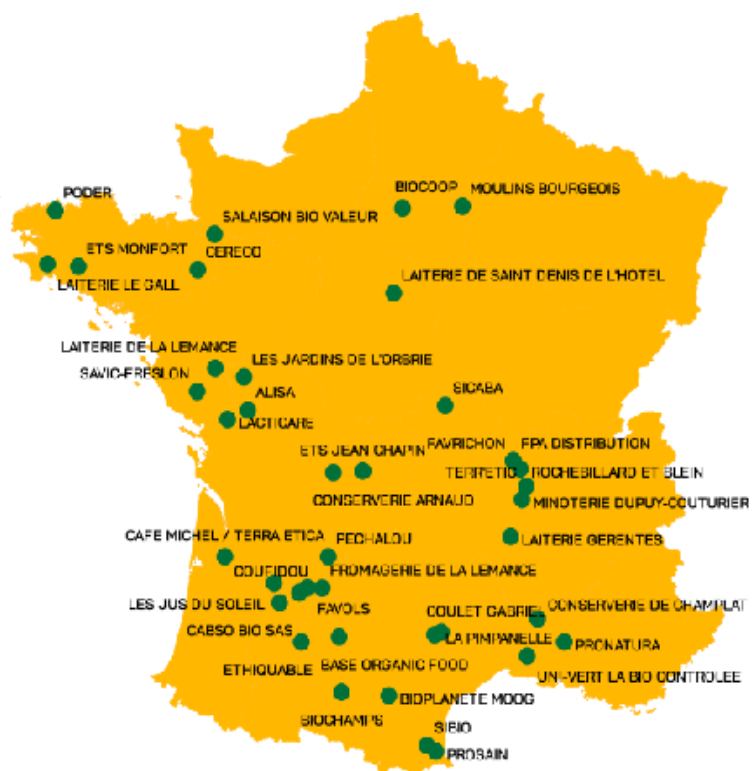
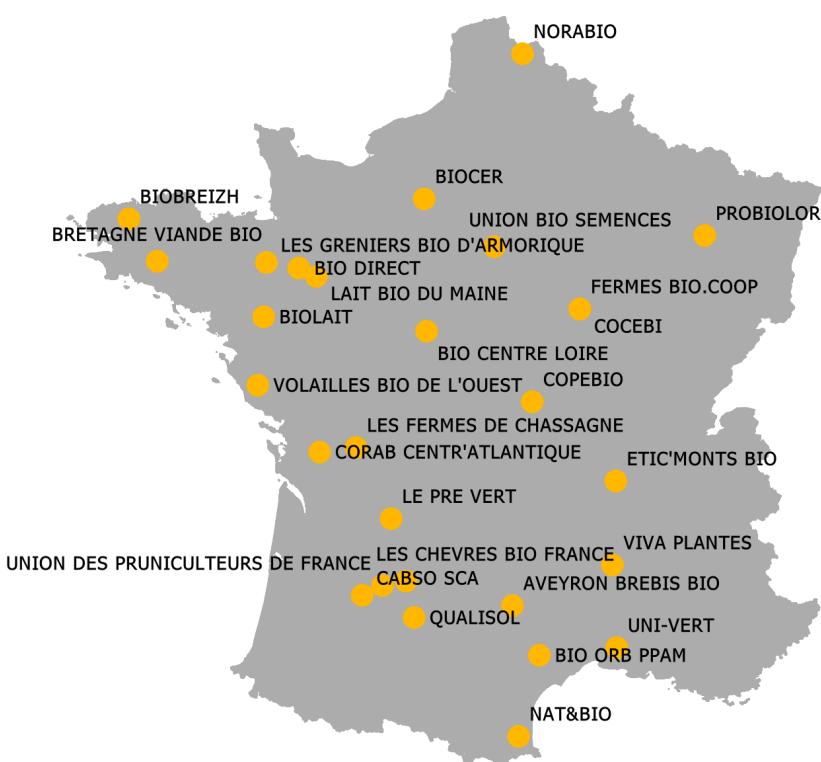
Le label est détenu par l'association **BIO EQUITABLE EN FRANCE**, constituée le 12 mai 2020. Elle définit et anime le cahier des charges avec l'ensemble de ses adhérents. L'audit de labellisation est réalisé par des organismes de contrôle indépendants habilités.

La gouvernance du label est pilotée en majorité par des producteurs. Ils représentent 50% des voix à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. Les orientations du label et l'évolution du référentiel sont votées par l'ensemble des parties prenantes des filières : entreprises de transformation et marques engagées, ainsi que les associations de consommateurs.



► répartition des groupements de producteurs labellisés

► répartition des entreprises labellisées



**Contacts presse**

**Louise Galipaud**  
 Communication **BIO EQUITABLE EN FRANCE**  
[communication@bio-equitable-en-france.fr](mailto:communication@bio-equitable-en-france.fr)  
 06 95 62 22 18